

Le concept d'autorité mondiale nous intéresse dans la mesure où l'action de l'OTAN au Kosovo reposait, selon le Canada, sur la sécurité humaine. Selon le principe de cette nouvelle forme de sécurité, est-ce que l'on peut légaliser l'intervention? De plus, comment peut-on aborder l'imposition de la paix par la force sans une autorité reconnue? Nous tenterons donc de démystifier cette autorité au Kosovo ; les formes qu'elle a pu revêtir.

Le concept d'autorité mondiale suggère un transfert partiel du pouvoir à une autorité supranationale. Il diffère d'un gouvernement mondial puisque ce gouvernement présuppose la dissolution de l'État-nation et la création d'un gouvernement central désigné pour diriger le monde. L'autorité mondiale, quant à elle, requiert que l'État-nation soit maintenue avec un transfert partiel du pouvoir à une institution qui opérera dans un champ de compétence bien défini. " It is assumed that the World Authority will be initially entrusted with two major tasks : peace maintenance with a view to enforcing general disarmament and eventually abolishing war, and the restructuring of international economic relations with a view to overcoming the present economic crisis and eliminating the glaring inequality between the developed and developing nations. "¹⁹ Ce projet suppose un système économique, social, démocratique et politique ; ainsi qu'un désarmement militaire général qui laisse place à une police mondiale et un tribunal mondial qui assureraient le respect de l'autorité et interviendraient où la loi est violée selon une nouvelle formulation d'un code de loi international et pour le rétablissement de la paix. Cette autorité n'interviendrait pas dans l'exercice de la souveraineté de l'État-nation et dans leur sphère d'activités domestiques. Une force de police nationale doit être maintenue pour assurer la sécurité nationale. La police mondiale quant à elle veillerait au respect du bon fonctionnement de l'ensemble du monde, soit la résolution des conflits interétatiques et elle pourrait s'imposer pour défendre l'exploitation des classes, l'oppression des minorités et pour la création d'une meilleure société.

L'ONU mandataire de l'autorité mondiale ; l'OTAN s'accapare le chapeau

L'institution internationale dont se soucient ces idéalistes pour créer cette autorité est l'ONU. Elle possède les bases légales d'une autorité supranationale. En effet, tous les états adhérents lui confèrent ce rôle, même si celui-ci est actuellement très limité selon les principes idéalistes. Des efforts considérables sans succès ont été faits par Boutros Boutros-Ghali pour réformer l'ONU dans L'Agenda pour la Paix, donnant plus d'autorité et de puissance à cette organisation de sécurité collective, mais on constate un manque flagrant de volonté politique pour rendre ce projet fonctionnel. Les États préfèrent conserver leur pouvoir déjà acquis.

Le principal mandat de l'ONU est toujours de maintenir la paix et la sécurité internationale. Il ne faut pas oublier que cette institution a été créée au lendemain de la deuxième guerre mondiale pour prévenir et régler des conflits interétatiques. Le processus décisionnel de l'ONU, reposant sur le veto des membres du Conseil de sécurité, où la Chine s'oppose à toutes formes d'ingérence

¹⁹ 17 FALK et MENDLOVITZ, op.cit., p.546.